

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS

du 21 novembre 2024

Délibération N° : 2024 - 11 - 02

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 15 novembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MAGUEREZ Thierry, Adjoint au Maire.

**Nombre de conseillers** : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 14.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 1	Abstention :
15	12	14	13		

**Présents** : Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL et Virginie MASSEY.

**Absent excusé** : Bernard MICHEL, Jérôme BOITE et Paul LAURENT.  
Paul LAURENT a donné pouvoir à Benjamin TREGUER.  
Jérôme BOITE a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

**Secrétaire de séance** : Marie-Laure GRALL

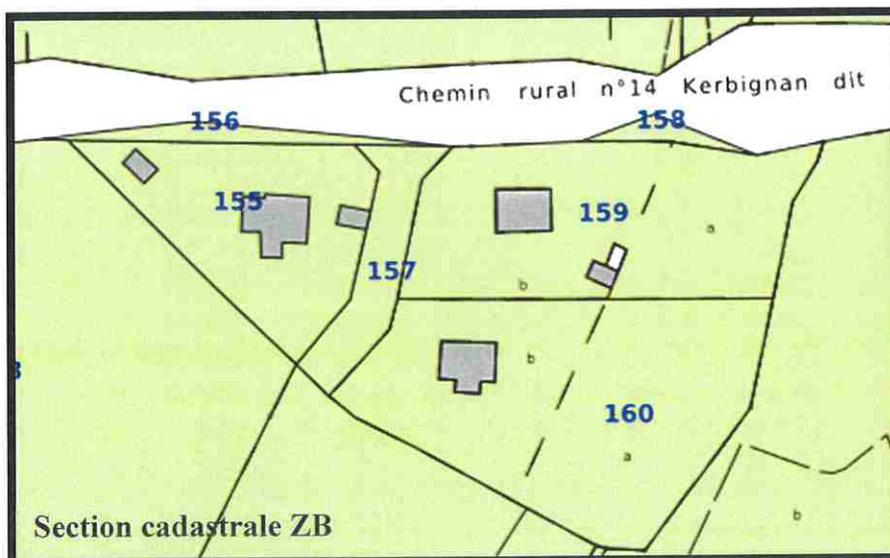
**Secrétaire de séance adjoint** : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

## **OBJET : Régularisation Cadastrale : Run Ar C'hy**

Monsieur Bernard MICHEL, Maire, étant concerné par ce dossier n'a pas donné pouvoir pour ce point.

Monsieur Thierry MAGUEREZ, Adjoint au Maire, présente la demande de régularisation cadastrale suivante :

Les propriétaires des parcelles ZB156 (176m<sup>2</sup>), ZB157 (423 m<sup>2</sup>) et ZB158 (48m<sup>2</sup>) proposent de céder gratuitement à la commune ces parcelles. Les frais d'acte et de publicité seront à la charge de la commune.



M. Thierry MAGUEREZ propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition considérant que :

- La parcelle ZB157 constitue une voirie d'accès, en bon état, desservant 3 propriétés.
- Les parcelles ZB156 et ZB158 constituent de l'accotement le long du chemin rural N°14

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition des propriétaires ;

APPROUVE l'intégration des parcelles ZB156, ZB157 et ZB158 au tableau de la voirie communale ;

PRÉCISE que la longueur de cette nouvelle voirie est de 50 mètres linéaires faisant passer la longueur totale de voirie communale à 23 863 mètres linéaires ;

AUTORISE M. Thierry MAGUEREZ, Adjoint au Maire à procéder à la régularisation cadastrale et à signer tous les documents nécessaires ;

AUTORISE Monsieur Thierry MAGUEREZ, Adjoint au Maire, à signer l'acte administratif ;

DÉNOMME la voirie nouvellement intégrée au tableau communal et constituée par la parcelle ZB157 : impasse de Run Ar C'hy.

La Secrétaire de Séance,  
Marie-Laure GRALL



L'Adjoint au Maire,  
Thierry MAGUEREZ

